

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que modifié

Kalafonia

Date de création	16/05/2022	Numéro de version	12.0
Date de révision	26/01/2023		

RUBRIQUE 1 – Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Substance / mélange	Kalafonia
Nom chimique	substance
Numéros CAS	colophane
Numéro index	8050-09-7
Numéro CE (EINECS)	650-015-00-7
Numéro d'enregistrement	232-475-7
	01-2119480418-32-XXXX

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations prévues de la substance

Agent fluxant.

Utilisations déconseillées de la substance

Le produit ne doit pas être utilisé à des fins différentes que celles énumérées dans la section 1.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Distributeur

Nom ou raison sociale	AG TermoPasty Grzegorz Gąsowski
Adresse	Kolejowa 33 E, Sokoły, 18-218 Pologne
Numéro d'identification de l'entreprise	200133730
N° TVA	PL9661767714
Téléphone	862741342
Email	biuro@termopasty.pl
Adresse web	www.termopasty.pl

Fournisseur

Nom ou raison sociale	Transfer Multisort Elektronik Sp. z o.o.
Adresse	Ustronna 41 , Łódź, 93-350 Pologne
Téléphone	+48 42 645 54 44
Email	export@tme.pl

L'adresse électronique d'une personne compétente responsable de la fiche de données de sécurité

Nom	AG TermoPasty Grzegorz Gąsowski
Email	biuro@termopasty.pl

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LILLE, C.H.R.U, 5 avenue Oscar Lambret, 59037 Lille Cedex, tél.: 0800 59 59 59.

Centre Antipoison et de Toxicovigilance de STRASBOURG, Hôpitaux universitaires, 1 Place de l'Hôpital, BP 426, 67091 Strasbourg Cedex, tél.: 03 88 37 37 37.

Centre Antipoison et de Toxicovigilance de NANCY, Hôpital Central, 29 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 54035 Nancy Cedex, tél.: 03 83 22 50 50.

Centre Antipoison et de Toxicovigilance de TOULOUSE, Hôpital Purpan, Pavillon Louis Lareng, Place du Docteur Baylac, 31059 Toulouse Cedex, tél.: 05 61 77 74 47.

Centre Antipoison et de Toxicovigilance de BORDEAUX, CHU Pellegrin Tripode, Place Amélie Raba Léon, 33076 Bordeaux Cedex, tél.: 05 56 96 40 80.

Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LYON, Bâtiment A, 4ème étage, 162, avenue Lacassagne, 69424 Lyon Cedex 03, tél.: 04 72 11 69 11.

Centre Antipoison et de Toxicovigilance de MARSEILLE, Hôpital Sainte Marguerite, 270 boulevard de Sainte Marguerite, 13274 Marseille Cedex 09, tél.: 04 91 75 25 25.

Centre Antipoison et de Toxicovigilance de PARIS, Hôpital Fernand WIDAL, 200 rue du Faubourg Saint Denis, 75475 Paris Cedex 10, tél.: 01 40 05 48 48.

Centre Antipoison et de Toxicovigilance de ANGERS , C.H.U, 4 rue Larrey, 49033 Angers Cedex 9, tél.: +33 2 41 48 21 21.

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que
modifié

Kalafonia

Date de création	16/05/2022		
Date de révision	26/01/2023	Numéro de version	12.0

RUBRIQUE 2 – Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification de la substance selon le règlement (CE) no 1272/2008

La substance est classée comme dangereuse.

Skin Sens. 1, H317

Le texte intégral de toutes les classifications et mentions de danger est présenté dans la section 16.

Les principaux effets pour la santé humaine et pour l'environnement

Peut provoquer une allergie cutanée.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger



Mention d'avertissement

Attention

Substance dangereuse

colophane
(Index: 650-015-00-7; CAS: 8050-09-7)

Mentions de danger

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P280 Porter des gants de protection.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et les savons.
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P501 Éliminer le contenu/récipient dans conformément à la réglementation valide.

2.3. Autres dangers

La substance n'a pas de propriétés provoquant la perturbation endocrinienne conformément aux critères définies dans le règlement (UE) 2017/2100 de la Commission relatif à son pouvoir délégué ou dans le règlement (UE) 2018/605 de la Commission. Substance ne répond aux critères applicables aux substances ou mélanges PBT ou vPvB conformément à l'annexe XIII., règlement (CE) no. 1907/2006 du Parlement européen (REACH) tel que modifié. La poussière peut former un mélange explosif avec l'air.

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que modifié

Kalafonia

Date de création 16/05/2022
Date de révision 26/01/2023 Numéro de version 12.0

RUBRIQUE 3 – Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Caractérisation chimique

Substance mentionnée ci-dessous.

Numéro d'identification	Nom de la substance	Teneur en % de poids	La classification selon le règlement (CE) no 1272/2008	Rem.
Index: 650-015-00-7 CAS: 8050-09-7 CE: 232-475-7 Numéro d'enregistrement: 01-2119480418-32-XXXX	le composant principal de la substance colophane	100	Skin Sens. 1, H317	1

Remarques

1 Substance pour laquelle des limites d'exposition sont définies.

Le texte intégral de toutes les classifications et mentions de danger est présenté dans la section 16.

RUBRIQUE 4 – Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Assurer votre propre sécurité. En cas d'apparition de problèmes de santé ou en cas de doute, veuillez avertir un médecin et fournissez-lui les informations figurant sur la fiche de données de sécurité.

En cas d'inhalation

Arrêter immédiatement l'exposition, transporter la victime à l'air frais.

En cas de contact avec la peau

Enlever les vêtements contaminés. Laver la zone affectée avec beaucoup d'eau, utiliser de l'eau tiède si possible. S'il n'y a pas de blessure à la peau, il est conseillé d'utiliser du savon, de l'eau savonneuse ou du shampoing. Si l'irritation de la peau persiste, obtenir des soins médicaux.

En cas de contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux à l'eau courante, écarter les paupières (même par la force); si la victime a des lentilles de contact, retirez-les immédiatement. Effectuer le rinçage pendant au moins 10 minutes.

En cas d'ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau claire. En cas de difficultés, consultez un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

En cas d'inhalation

Ne sont pas attendus.

En cas de contact avec la peau

Peut provoquer une allergie cutanée.

En cas de contact avec les yeux

Ne sont pas attendus.

En cas d'ingestion

Irritation, nausée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5 – Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone, poudre, eau en jet pulvérisé, brouillard d'eau.

Moyens d'extinction inappropriés

Eau - plein fuet.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, le monoxyde et le dioxyde de carbone peuvent se dégager ainsi que d'autres gaz toxiques. L'inhalation des produits de décomposition (de pyrolyse) peut causer des dommages graves à la santé.

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que modifié

Kalafonia

Date de création	16/05/2022		
Date de révision	26/01/2023	Numéro de version	12.0

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire isolant et des vêtements de protection couvrant le corps entier. Appareil respiratoire autonome (APR) avec une combinaison de protection chimique uniquement lorsqu'un contact individuel (étroit) est probable. Ne pas laisser le produit d'extinction contaminé s'échapper dans les égouts, dans les eaux superficielles et souterraines.

RUBRIQUE 6 – Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter les équipements de protection individuelle. Suivre les instructions contenues dans les sections 7 et 8. Éviter tout contact avec la peau et les yeux.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la contamination du sol et toute fuite vers les eaux superficielles ou dans les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser le produit mécaniquement de manière appropriée. Les matériaux collectés doivent être éliminés conformément à la réglementation locale.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 7., 8. et 13.

RUBRIQUE 7 – Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Porter les équipements de protection individuelle conformément à la section 8. Respecter la législation en vigueur sur la santé et la sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conserver dans des emballages hermétiquement fermés, dans un endroit frais et sec, bien ventilé et destiné à cet effet.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

non indiqué

RUBRIQUE 8 – Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

France

Décret no 2021-434 du 12 avril 2021 et arrêté du 3 mai 2021

Nom de la substance (du composant)	Type	Valeur
Colophane (produits de décomposition des baguettes de soudure, exprimés en aldéhyde formique) (CAS: 8050-09-7)	VLEP-8h	0,1 mg/m ³

DNEL

colophane

Ouvriers / consommateurs	Voie d'exposition	Valeur	Effet	Méthode de détermination	Source
Ouvriers	Cutanée	25 mg/kg pc/jour	Effets chroniques systémiques		
Ouvriers	Par inhalation	176,32 mg/m ³	Effets chroniques systémiques		
Consommateurs	Orale	15 mg/kg pc/jour	Effets chroniques systémiques		
Consommateurs	Cutanée	15 mg/kg pc/jour	Effets chroniques systémiques		
Consommateurs	Par inhalation	52,174 mg/m ³	Effets chroniques systémiques		

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que modifié

Kalafonia

Date de création 16/05/2022
Date de révision 26/01/2023
Numéro de version 12.0

PNEC

colophane

Voie d'exposition	Valeur	Méthode de détermination	Source
Eau potable	0,005 mg/l		
Eau de mer	0,0005 mg/l		
Sédiments d'eau douce	108 mg/kg de matière sèche		
Sédiments marins	10,8 mg/kg de matière sèche		
Terre (agricole)	21,4 mg/kg de matière sèche		
Micro-organismes dans les stations d'épuration des eaux usées	1000 mg/l		

8.2. Contrôles de l'exposition

Ne pas manger, boire ou fumer au travail. Après le travail et avant les pauses pour les repas et le repos, se laver soigneusement les mains avec de l'eau et du savon.

Protection des yeux/du visage

Non nécessaire.

Protection de la peau

Protection des mains: Gants de protection résistant aux produits utilisés. En cas de contamination, laver la peau à fond.

Protection respiratoire

Non nécessaire.

Risques thermiques

Donnée non disponible.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Observer les mesures habituelles de protection relatives à l'environnement, voir la section 6.2.

RUBRIQUE 9 – Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	solide
Couleur	jaune
Odeur	spécifique
Point de fusion/point de congélation	66,5-93,4 °C
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	donnée non disponible
Inflammabilité	Le produit n'est pas inflammable.
Limites inférieure et supérieure d'explosion	donnée non disponible
Point d'éclair	>200 °C
Température d'auto-inflammation	donnée non disponible
Température de décomposition	200 °C
pH	donnée non disponible
Viscosité cinématique	donnée non disponible
Solubilité dans l'eau	soluble
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	3,0-6,2
Pression de vapeur	400 Pa à 124,5 °C
Densité et/ou densité relative	donnée non disponible
Densité de vapeur relative	donnée non disponible
Caractéristiques des particules	donnée non disponible

9.2. Autres informations

non indiqué

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que modifié

Kalafonia

Date de création 16/05/2022
Date de révision 26/01/2023 Numéro de version 12.0

RUBRIQUE 10 – Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

La substance n'est pas inflammable.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Inconnu.

10.4. Conditions à éviter

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation, la décomposition ne se produit pas. Tenir loin des flammes et des étincelles, protéger contre la surchauffe et le gel.

10.5. Matières incompatibles

Tenir à l'écart des acides forts, alcalins forts et agents oxydants puissants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En utilisation normale, les problèmes ne se produisent pas. À des températures élevées et lors d'un incendie, les produits dangereux se dégagent, par exemple: monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

RUBRIQUE 11 – Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Il n'y a pas de données toxicologiques disponibles pour cette substance.

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
colophane

Voie d'exposition	Paramètre	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Sexe
Orale	LD ₅₀	2800 mg/kg		Rat	
Orale	LD ₅₀	> 1000		Cochon d'Inde	
Cutanée	LD ₅₀	> 2000 mg/kg		Rat	

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

non indiqué

RUBRIQUE 12 – Informations écologiques

12.1. Toxicité

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que modifié

Kalafonia

Date de création 16/05/2022
Date de révision 26/01/2023
Numéro de version 12.0

Toxicité aiguë

colophane

Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Milieu	Source
LL ₁₀₀	OECD 203	≤10 mg/l	24 heures	Poissons (Branchydanio rerio)		anon,
NOELR	OECD 203	≤1 mg/l	96 heures	Poissons (Branchydanio rerio)		anon.
LD ₅₀	OECD 203	60,3 mg/l	96 heures	Poissons (Branchydanio rerio)		Schreerbaum D
NOELR	OECD 203	≥1000 mg/l	96 heures	Poissons (Pimephales promelas)		Kelly, C.R., Clayton, M.A.
LL ₅₀	OECD 203	>1000 mg/l	96 heures	Poissons (Pimephales promelas)		Kelly, C.R., Clayton, M.A.
EL ₅₀	OECD 202	911 mg/l	48 heures	Daphnée (Daphnia magna)		Kelly, C.R., Clayton, M.A.
NOELR	OECD 202	75 mg/l	48 heures	Daphnée (Daphnia magna)		Kelly, C.R., Clayton, M.A.
NOELR	OECD 202	10	48 heures	Daphnée (Daphnia magna)		anon.
EL ₁₀₀	OECD 202	≤100 mg/l	48 heures	Daphnée (Daphnia magna)		anon.
NOELR	OECD 201	≥1000 mg/l	72 heures	Algues (Pseudokirchneriella subcapitata)		Kelly, C.R., Clayton, M.A.
EL ₅₀	OECD 201	,1000 mg/l	72 heures	Algues (Pseudokirchneriella subcapitata)		Kelly, C.R., Clayton, M.A.

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité

colophane

Paramètre	Valeur	Durée d'exposition	Milieu	Résultat
				Facilement biodégradable

Donnée non disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

colophane

Paramètre	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Milieu	Température [°C]
FBC	56,23 ml/kg				

Donnée non disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que modifié

Kalafonia

Date de création	16/05/2022		
Date de révision	26/01/2023	Numéro de version	12.0

Le produit ne contient pas de substances répondant aux critères applicables aux substances PBT ou vPvB conformément à l'annexe XIII du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), tel que modifié.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Compte tenu des organismes non visés, la substance n'a pas de propriétés provoquant le fonctionnement du système endocrinien car elle ne satisfait pas aux critères définis à l'annexe B du règlement (UE) 2017/2100.

12.7. Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 13 – Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Risques de contamination de l'environnement, procéder conformément à la loi sur les déchets et les règlements d'application sur l'élimination des déchets. Suivre la réglementation en vigueur sur l'élimination des déchets. Un produit non utilisé et un emballage contaminé sont à déposer dans des conteneurs étiquetés destinés à la collecte des déchets, remettre pour élimination à la personne autorisée (entreprise spécialisée) habilitée pour cette activité. Ne pas verser un produit non utilisé dans la canalisation. Ne pas l'évacuer avec les ordures ménagères. Les emballages vides peuvent être valorisés dans une usine d'incinération pour produire de l'énergie ou déposés dans une décharge appropriée. Les emballages parfaitement nettoyés peuvent être recyclés.

Législation sur les déchets

Code de l'environnement. Directive 2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 novembre 2008 relative aux déchets, dans la version en vigueur. Décision 2000/532/CE établissant une liste de déchets, dans la version en vigueur.

Code de la catégorie de déchets d'emballages

15 01 04 emballages métalliques

RUBRIQUE 14 – Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

non soumis aux règlements sur le transport

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

non pertinent

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

non pertinent

14.4. Groupe d'emballage

non pertinent

14.5. Dangers pour l'environnement

non pertinent

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La référence dans les sections 4 à 8.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non pertinent

RUBRIQUE 15 – Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Code de la santé publique. Code du travail - Quatrième partie : Santé et sécurité au travail. RÈGLEMENT (CE) No 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) no 793/93 du Conseil et le règlement (CE) no 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, dans la version en vigueur. Règlement (CE) no. 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil, tel que modifié.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation de la sécurité chimique a été effectuée.

RUBRIQUE 16 – Autres informations

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que modifié

Kalafonia

Date de création	16/05/2022	Numéro de version	12.0
Date de révision	26/01/2023		

Liste des mentions de danger standardisées utilisées dans la fiche de données de sécurité

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Liste des conseils de prudence utilisés dans la fiche de données de sécurité

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P280 Porter des gants de protection.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et les savons.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans conformément à la réglementation valide.

Autres informations importantes du point de vue de la sécurité et de la protection de la santé humaine

Le produit ne doit pas être - sans l'autorisation spéciale du fabricant /de l'importateur - utilisé à d'autres fins que celles qui sont spécifiées dans la section 1. L'utilisateur est responsable du respect de la réglementation relative à la protection de la santé.

Acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ADR Accord européen relatif au transport international routier d'objets dangereux

CAS Chemical Abstracts Service

CE Code d'identification pour chaque substance figurant dans l'EINECS

CLP Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

COV Composés organiques volatils

DL₅₀ Dose mortelle capable d'induire la mort de 50% d'une population

EINECS Inventaire européen des produits chimiques commercialisés

EL₁₀₀ Charge effective pour 100 % des organismes testés

EL₅₀ Charge effective pour 50 % des organismes testés

EmS Plan d'urgence

EuPCS Système européen de catégorisation des produits

FBC Facteur de bioconcentration

IATA Association internationale du transport aérien

IBC Code International relatives à la construction et à l'équipement de navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac

ICAO Organisation de l'Aviation Civile Internationale

IMDG Code Maritime International des Marchandises Dangereuses

IMO Organisation Maritime Internationale

INCI Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques

ISO Organisation internationale de normalisation

IUPAC Union internationale de chimie pure et appliquée

LL₁₀₀ Charge létale pour 100 % des organismes testés

LL₅₀ Charge létale pour 50 % des organismes testés

log K_{ow} Coefficient de partage octanol/eau

NOEL Dose sans effet observé

NOELR Taux de charge auquel aucun effet adverse n'est observé

OEL Valeurs limites d'exposition en milieu professionnel

PBT Persistante, bioaccumulable et toxique

ppm Partie par million

REACH Enregistrement, évaluation, autorisation et la restriction des produits chimiques

RID Accord concernant le transport ferroviaire d'objets dangereux

UE Union européenne

UN Numéro d'identification à quatre chiffre de la substance ou de l'objet repris dans la réglementation modèle de l'ONU

UVCB Substance de composition inconnue ou variable, produit de réaction complexe ou matière biologique

vPvB Très persistantes et très bioaccumulables

Skin Sens. Sensibilisation cutanée

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que
modifié

Kalafonia

Date de création	16/05/2022	Numéro de version	12.0
Date de révision	26/01/2023		

Instructions pour la formation

Informez les travailleurs de l'utilisation recommandée et des moyens de protection obligatoires, des premiers soins et de la manipulation interdite du produit.

Restrictions d'emploi recommandées

non indiqué

Information sur les sources de données utilisées pour compiler la fiche de données de sécurité

Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil (REACH), tel que modifié. Règlement (CE) no. 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil, tel que modifié. Les informations du fabricant de la substance / du mélange, lorsqu'elles sont disponibles - informations du dossier d'enregistrement.

Changements apportés (informations ajoutées, supprimées ou modifiées)

La version 12.0 remplace la version de la FDS du 16/05/2022. Les modifications avaient été réalisées dans les sections 1, 2, 12, 15 et 16.

Déclaration

La fiche de données de sécurité contient des informations pour assurer la sécurité et la protection de la santé au travail et la protection de l'environnement. Les informations mentionnées correspondent à l'état actuel des connaissances et expériences et sont en conformité avec les lois et les règlements applicables. Elles ne peuvent pas être considérées comme une garantie d'aptitude et d'applicabilité dans le cas d'une utilisation concrète.